

BRUGGE X

G.P.P./4/340



NOS VICINAUX



DES RETRAITES BIEN MERITEES

Groupe du Hainaut

M. E. BARBARIN, chef de service de 1ère classe

Entré en qualité de géomètre expert immobilier au Groupe de

à Charleroi au service du Bâtiment.



Pendant toute sa carrière, il resta dans ce service, où il eut dans ses attributions l'entretien courant des bâtiments, la surveillance des chantiers, et, occasionnellement, la rétrocession de terrains désaffectés par suite du démontage des lignes.

Il fut promu chef de service de 1ère classe le 1.12.1966.

Nos vœux les meilleurs de bonne santé et d'heureuse retraite l'accompagnent.

Bruxelles le 16.11.1948, M. Barbarin fut muté, dès le 16.8.1951,

M. F. HANAPPE, chef des Voies et Travaux

M. Hanappe, entré à la Société le 10.3.1943 au service V.T. de Mons, s'occupa des lignes vicinales de Mons et du Borinage.

Puisse-t-il jouir pleinement et



longtemps des joies de la retraite.

Lors de la disparition de ces lignes, il fut transféré au service V.T. de Charleroi pour y effectuer la surveillance du réseau ferré de la région.

Nommé surveillant V.T. de 2e classé le 1.1.1945, il fut promu surveillant V.T. de 1ère classe le 1.7.72 et chef V.T. le 1.4.1976.

Groupe d'Anvers

M. J. VAN GILS, commis d'exploitation

M. Jozef Van Gils entra en service en qualité d'ajusteur à l'ate-

Transféré à l'atelier de Merksem en 1951, il fut nommé commis de 2e classe, au service administratif de l'atelier, le 1.7.1970, premier commis le 1.7.1974 et commis d'exploitation le 1.3.1980.

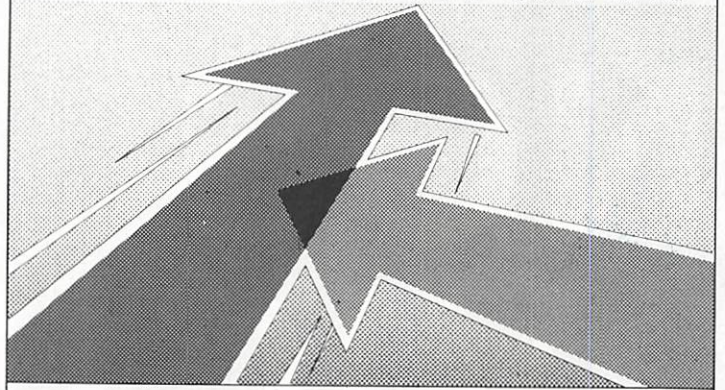


M. Van Gils s'acquitta avec zèle et dévouement de toutes les tâches qui lui furent confiées.

Nous lui souhaitons encore beaucoup de bonheur pendant de nombreuses années.

lier de Turnhout le 8.6.1942.

refus de priorité INFRACTION GRAVE



Il y a quelques années (jusqu'à mi-1975), une collision de carrefour qui se «terminait bien» (tôles froissées sans plus) valait au responsable une petite amende, pas nécessairement plus élevée que celle résultant d'une «négligence» au parcomètre.

Si le parcomètre est resté au même tarif (500 F en général), la collision de carrefour se solde à présent par une amende de 2.000 F au minimum (infraction grave). On a en effet estimé que, dans ce cas, la faute initiale est grave par essence puisque ses conséquences peuvent tout aussi bien se traduire par des blessures ou par mort d'homme. Il suffit d'imaginer que la personne venant de droite soit un cycliste et non un automobiliste bien sanglé.

Beaucoup de conducteurs, nous dit-on, avaient quelque peu oublié que le refus de priorité était, depuis juillet 1975, une infraction grave. Ils ne s'en souvenaient qu'en voyant le montant de leur amende. De grandes affiches le rappellent actuellement à tout le monde, le long des routes.

Rappelons que l'amende (2.000 à 20.000 F) n'est pas la seule sanction possible. Une infraction grave peut entraîner aussi la prison (8 jours à 1 mois), un retrait immédiat du permis de conduire.

*(Conseil supérieur de la
sécurité routière)*

LES TRAMWAYS D'ANVERS en images

Dans la longue série d'ouvrages édités par la firme «Europese Bibliotheek», Gasthuisstraat 12 - 5301 CC Zaltbommel (Hollande) vient de paraître un nouvel album de A. ver Elst, consacré aux trams d'Anvers.

Outre une introduction de 4 pages, il comporte, pourvues d'un commentaire, 118 photos d'ancien matériel.

C'est une affaire pour les amateurs.

L'album coûte 425 F.

1940 LA RESISTANCE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Dans le cadre du 150e anniversaire de la Belgique, le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire organise au Cinquantenaire, du 28 juin au 30 septembre, une exposition «Les grandes heures de l'Armée Belge». Cette exposition évoque entre autres, parmi les points forts de notre histoire militaire, la résistance de nos Chasseurs Ardennais en 1940.

Depuis 1931, l'idée avait été émise de créer des unités de Chasseurs Ardennais. Par arrêté royal du 10 mars 1933, le 10e Régiment de Ligne devenait le «Régiment de Chasseurs Ardennais», avec comme attributs distinctifs le béret vert, la hure de sanglier, l'écusson vert sapin passepoilé de pourpre.

En 1937, on compte 3 régiments de Chasseurs Ardennais, formant après quelques mois une «Division», qui sera dédoublée en 1939.

Le 9 mai 1940, vingt-deux bataillons de Chasseurs Ardennais étaient prêts au combat. Sept d'entre eux défendaient un front de quelque 85 km à la frontière de l'Est, de Trois-Ponts à Arlon, deux étaient sur l'Ourthe, neuf au nord et à l'ouest de la Meuse, un bataillon-moto à La Roche et à Erezée, et un bataillon à Bruxelles.

Les Chasseurs Ardennais sont chargés de nombreuses destructions afin de retarder la progression de l'ennemi vers la Meuse à travers les Ardennes.

Le 10 mai 1940, l'alerte est donnée vers une heure du matin. Dès 4 heures

les premières destructions ont lieu. L'ensemble du plan établi sera intégralement exécuté. Vers 5 heures l'ennemi débarque des troupes aéroportées sur les arrières aux environs de Leglise et de Witry. Les réserves mobiles sont envoyées sur les lieux et après quatre heures de durs combats délogent l'ennemi qui se replie dans la forêt proche.

Pendant ce temps la bataille s'est allumée du Sud au Nord.

Devant Bastogne et Martelange, les blindés se présentent en force, cependant qu'au Nord la zone d'obstacles ralentit la progression ennemie pendant toute la matinée.

Face à des unités aguerries par la campagne de Pologne, les Chasseurs Ardennais se battent farouchement. Ils s'illustreront tout particulièrement aux combats de Martelange, de Bodange, de la vallée de la Strange, de Bastogne, de la Forêt de Cedrogne, de Chabrehez, de Rochelival. Mais après la réalisation du plan des destructions, le repli prévu s'effectue vers l'Ourthe d'abord, la Meuse, Namur, et la Dendre ensuite.

Dans la journée du 18, partout les tentatives de l'ennemi de franchir la Dendre sont repoussées avec la plus grande détermination.

Le 19 mai, la mission de défense à outrance sur la Dendre est remplacée

par une mission de couverture de l'installation de l'Armée sur l'Escaut.

C'est en s'accrochant aussi longtemps que possible sur la Dendre, tout en couvrant avec les compagnies moto de ses trois régiments la brèche qui s'ouvre progressivement sur le flanc droit, suite au repli de la division britannique, puis en occupant deux positions intermédiaires hâtivement reconnues, que les Chasseurs Ardennais se distingueront brillamment.

Mais l'Escaut doit être abandonné et l'Armée belge se retire sur la Lys et le canal de dérivation.

C'est la bataille de Vinkt qui commence. Pendant près de trois jours, appuyés par une dizaine de groupes d'artillerie déployés dans le secteur, les Chasseurs Ardennais vont repousser tous les assauts. Même lorsque l'ennemi aura pris pied dans le village, une contre-attaque exécutée à la faveur de l'obscurité rétablira la position pour l'aube en dégageant en plus les approches du village.

Dans la soirée du 27 mai, les Chasseurs Ardennais reçoivent l'ordre de gagner la route Bruges - Courtrai, vers le carrefour de Hille, pour protéger le repli de l'armée vers l'Yser.

Ils ne savent pas que l'ennemi, à Vinkt, comme à Dinant en 1914, a fusillé sans discrimination quatre-vingt-six civils, lorsqu'il fut enfin maître de ce village des Flandres.

Le 28 mai, c'est la fin des hostilités.

«D'après un article «Avec les Chasseurs Ardennais», paru dans le n° de juin-juillet 1975 de «Forum»).



Carte touristique d'un jour à Liège

A l'occasion des fêtes du Millénaire de la Principauté de Liège et dans le cadre plus large de la promotion des transports en commun, une carte touristique d'un jour a été créée à Liège (à partir du 8 juin 1980), à l'exemple de celle délivrée à Bruxelles, où elle connaît un grand succès auprès du public.

Ce nouveau titre de transport, dénommé «Carte d'un jour», est valable dans les zones urbaines et suburbaines du réseau de la

S.N.C.V. et dans la zone de validité des abonnements AUL (Agglomération urbaine de Liège) de la S.T.I.L. (Société des Transports Intercommunaux de Liège).

Il s'agit d'un titre de transport personnel, donnant droit à un nombre illimité de voyages pendant un seul jour. Il est vendu au prix de 50 F. A l'intention des touristes, la carte est pourvue d'un texte en quatre langues: français, néerlandais, allemand et anglais.

CARTE D'UN JOUR
EENDAGSKAART
TAGESKARTE
ONE DAY TICKET

LIEGE

S.T.I.L. A.N.C.V.

nom: naam, Name

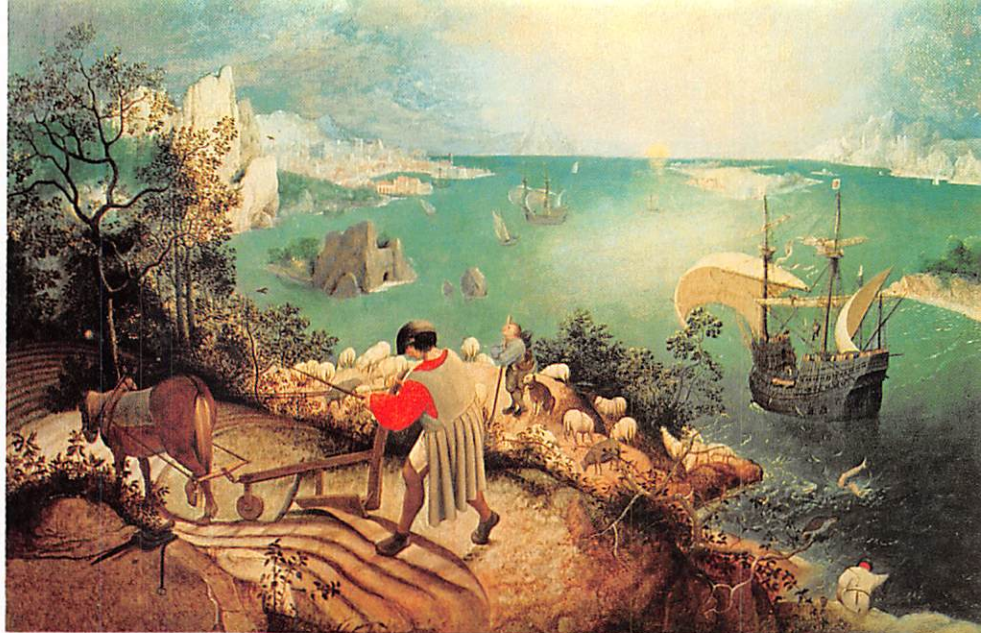
prénom: voornam, Vorname, first name

adresse: adres, Adresse, address

F jour - Tag
deg - day
 mois - Monate
maand - month

BRUEGEL

une
dynastie
de
peintres



BRUEGEL, Pieter I : Paysage avec la chute d'Icare.
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles.

Dans le cadre d'«Europalia 80 - Belgique», une exposition témoignant de la richesse de notre patrimoine artistique est organisée, du 18 septembre au 18 novembre 1980, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Cette exposition, qui entend célébrer avec éclat le 150e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, est consacrée à Pieter Bruegel l'Ancien et à ses descendants. Elle présente 150 peintures, 85 dessins et 40 gravures, en provenance de plus de 80 musées et collections privées du monde entier.

L'exposition illustre un phénomène dans l'histoire de la culture humaine. En effet, la dynastie Bruegel comprend 4 générations, dont l'activité picturale s'étale sur quelque 150 ans, du milieu du 16e à la fin du 17e siècle.

Pieter Bruegel l'Ancien (±1525-1569) ne fut pas seulement le fondateur de la dynastie, mais aussi de loin la personnalité la plus forte de la famille. Son œuvre le place au premier rang des plus grands maîtres de tous les temps et dépasse, par son universalité, son humanité et sa profondeur, l'art de nos

régions. L'exposition groupe, pour la première fois, ses dessins originaux qui servirent de base aux célèbres séries de gravures des «Vices et des Vertus», aujourd'hui dispersées à travers le monde.

L'art des deux fils du maître n'a que peu de choses en commun. Si **Pieter Bruegel le Jeune** (1564-1638), surnommé Bruegel d'Enfer, se fit d'emblée une réputation solide, c'est que son art reste étroitement lié à celui de son père dont il s'inspira. Concevant des compositions originales inspirées par les scènes de la vie paysanne peintes par son père, il popularise avec beaucoup de talent et de fraîcheur cet aspect de l'univers bruegelien. Quelque vingt-cinq œuvres soigneusement sélectionnées illustrent cet art particulièrement attachant. Quant à son frère, **Jan dit Bruegel de Velours** (1568-1625), il accuse une personnalité bien plus originale, sans dédaigner pour autant la leçon paternelle, comme le prouve la somptueuse copie (Musée de Graz) qu'il exécuta d'après le «Triomphe de la Mort» (Madrid-Prado), l'œuvre peut-être la plus hallucinante de

son père. Mais ce qui fait la célébrité et la popularité de Jan Bruegel, ce sont, d'une part, ses paysages délicats, souvent animés de nombreuses figures, et, d'autre part, ses superbes natures mortes et bouquets de fleurs, dont on peut admirer des exemples rares et exquis.

Si Pieter Bruegel le Jeune n'eut qu'un fils, la descendance de Jan, issue de deux mariages, fut nombreuse : onze enfants parmi lesquels **Jan II** (1601-1678) et **Ambrosius** (1617-1675), qui se distinguèrent comme peintres en perpétuant l'art de leur père. Il en est de même pour **Abraham** (1631-1690), petit-fils de Jan Bruegel de Velours.

Mais il y a lieu de mentionner encore deux peintres de grande réputation, qui ne portent pas le nom ancestral de Bruegel tout en appartenant à la dynastie. D'abord **David Teniers, le Jeune** (1610-1690), époux d'Anna Bruegel, fille de Jan Bruegel de Velours, peintre de charmantes scènes de genre et de fêtes villageoises. Teniers occupa la fonction de conservateur de la galerie de peintures de l'Archiduc Léopold Guillaume, grand admirateur et collectionneur de tableaux de Pieter Bruegel l'Ancien. En contact quotidien avec ces œuvres, Teniers ne pouvait échapper à leur influence. Il se manifeste d'ailleurs davantage dans le choix des sujets que dans la composition et la facture très «dix-septième siècle» de sa peinture. Une quarantaine de ses meilleurs tableaux, accompagnés d'une importante série de dessins qui forment presque une exposition rétrospective en soi, sont à admirer.

L'art de **Jan van Kessel** (1626-1679), arrière-petit-fils de Pieter Bruegel l'Ancien, appartient à une tradition toute différente.

On n'y retrouve rien de la vision universelle, parfois apocalyptique, d'un Pieter Bruegel l'Ancien. Il peint des images séduisantes, minutieusement exécutées, d'un microcosme composé en général de papillons, d'insectes, de reptiles, de plantes ou de fleurs.

BRUEGEL, Pieter I : Paysage d'hiver avec patineurs et trappe aux oiseaux.
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles.





Jan Bruegel de Velours
Bruxelles, Musées Royaux ▲

Jan Bruegel de Velours : «Nature Morte»
Bruxelles : Musées Royaux des Beaux-Arts
de Belgique ▶

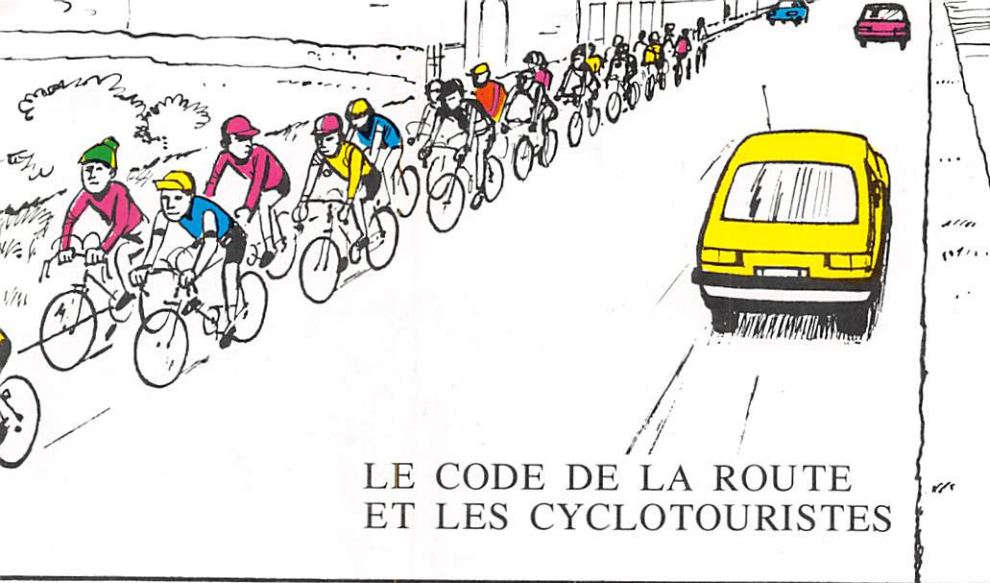
L'exposition est ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 11 à 18 h. Le prix d'entrée s'élève à 150 F par personne, mais des prix spéciaux sont prévus pour les groupes, les étudiants, les artistes et le 3e âge (75 F). Il y a également une formule train+exposition à demi-prix (renseignements aux stations S.N.C.B.).

Pieter Bruegel le Jeune
«La Kermesse de la Saint-Georges»
Bruxelles, coll. privée ▼



David Teniers le Jeune
«Taverne (Les Fumeurs)» ▼
Stockholm : Nationalmuseum



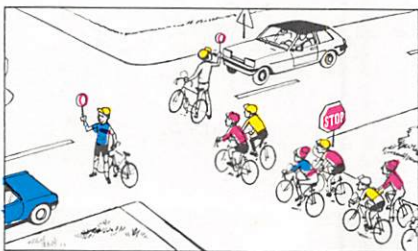


LE CODE DE LA ROUTE ET LES CYCLOTOURISTES

A la suite du développement des activités du cyclotourisme en groupe, le législateur a estimé nécessaire de prendre des mesures assurant tant la sécurité des cyclotouristes que celle des autres usagers. Le Code de la Route a été adapté en conséquence. Par un avis du 23.5.80, IG/Sec/602.4 : 51, les modifications y apportées ont été portées à la connaissance du personnel. Dans le présent article, nous attirons l'attention, particulièrement celle des conducteurs d'autobus et de tram, sur les dispositions principales de la nouvelle réglementation.

Le Code prévoit deux types de groupes de cyclotouristes : d'une part, ceux de 15 à 50 personnes et, d'autre part, ceux de 51 à 150, dont les droits et obligations sont différents.

A noter que s'ils sont moins de 15, les cyclotouristes sont tenus aux règles ordinaires de circulation ; s'ils sont plus de 150, ils doivent se scinder en plusieurs groupes, de telle manière que chaque groupe ne compte pas plus de 150 participants. Dans ce cas, il est nécessaire que les différents groupes laissent entre eux un intervalle de 15 minutes environ, de manière à ne pas gêner la circulation générale.



Les groupes de 15 à 50 participants sont dispensés d'utiliser la piste cyclable et peuvent rouler en permanence à deux de front, à condition qu'ils restent groupés et ne prennent pas une trop grande largeur sur la chaussée : ils ne peuvent utiliser que la bande de circulation de droite, ou, si la chaussée n'est pas divisée en bandes, une largeur équivalente à une bande, sans pouvoir dépasser la moitié de la chaussée.

Les groupes de 51 à 150 participants

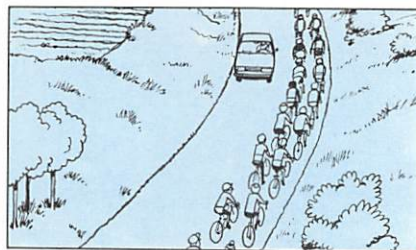
peuvent profiter des mêmes avantages que les «petits» groupes, à condition, toutefois, d'être accompagnés d'au moins deux capitaines de route, âgés de 21 ans au moins.

Les capitaines de route peuvent, aux carrefours qui ne sont pas équipés de feux lumineux, arrêter la circulation sur les voies transversales, de la même manière que le font les signaleurs des courses cyclistes.

A noter que les capitaines de route ne sont autorisés que pour les «grands» groupes.

Les véhicules d'escorte sont : — obligatoires (un devant, un derrière, chacun à 30 mètres environ), pour les grands groupes ; — facultatifs, pour les petits groupes. Toutefois, lorsqu'un seul véhicule d'escorte accompagne un petit groupe, il doit suivre celui-ci.

Les véhicules d'escorte doivent être munis d'un panneau bleu, représentant le signal A 51 (triangle avec point d'exclamation) et la silhouette d'un vélo.



Les autres usagers doivent se conformer aux indications formulées par les capitaines de route. Ces capitaines de route se reconnaissent au brassard tricolore qu'ils doivent porter.



LA S.N.C.V. EDITE DES POCHETTES DE DIAPOSITIVES

Afin de mieux faire connaître la S.N.C.V., son matériel et ses activités, le Service commercial et des Relations publiques de la Société éditera des pochettes de diapositives qui seront mises en vente dans le public.

La série n° 1 présente un aperçu de la nouvelle motrice articulée qui circulera prochainement sur les lignes de Charleroi et du Littoral.



Voici comment obtenir la pochette n° 1 :

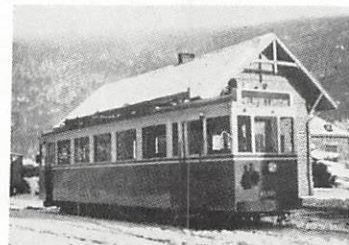
- 1) directement, au bureau du Service commercial et des Relations publiques, rue de la Science 14, à 1040 Bruxelles, contre paiement de 65 F ;
- 2) en versant la somme de 90 F (65 F + 25 F pour frais d'envoi et d'administration), au C.C.P. n° 000-0003227-26 de la S.N.C.V., 1040 Bruxelles, en mentionnant le motif du versement. Pour les envois à l'étranger, le prix de la pochette s'élève à 110 F, tous frais compris.

Le nombre de pochettes étant limité, il y a intérêt à passer la commande au plus tôt.

*

NOUVELLE SERIE DE CARTES POSTALES DE L'AMUTRA

L'AMUTRA (Association pour le Musée du Tramway), dont le secrétariat est situé avenue d'Itterbeek 231, 1070 Bruxelles, a édité une nouvelle série de cinq cartes postales d'anciennes automotrices vicinales à 4 essieux. Il s'agit de la série n° 8 ; elle peut être obtenue par versement de 50 F (frais d'envoi y compris) au compte 068-0528040-96 de l'AMUTRA, auprès du Crédit communal de Belgique.



150^e ANNIVERSAIRE DE LA BELGIQUE

Léopold naquit le 3 novembre 1901 à Bruxelles. Le jeune prince se révéla rapidement un grand voyageur, ce qu'il est resté.

En vue de compléter ses études militaires et sa formation politique, le prince accompagna ses parents lors de leurs visites aux Etats-Unis, au Brésil et en Egypte. En 1925, seul cette fois, il fit un long voyage d'études au Congo.

En novembre 1926, il épousa la princesse Astrid de Suède, pour laquelle la population belge avait une grande affection. Le prince Léopold, qui porta un vif intérêt aux problèmes sociaux, économiques et scientifiques des pays en voie de développement, se rendit en Asie, accompagné de la princesse, en 1928 et en 1932.

En décembre 1932, le gouvernement belge demanda au prince d'accomplir une mission officielle au Congo, afin d'y étudier plus particulièrement la situation matérielle et morale des populations, ainsi que le développement de l'agriculture ; cette fois encore, la princesse accompagna son époux.

L'expérience que le prince avait acquise au cours de ce voyage l'incita à proposer au gouvernement la création de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo belge, qu'il inaugura officiellement le 24 mars 1934, alors qu'il venait à peine de monter sur le trône. Le 23 février 1934, il avait prêté le serment constitutionnel devant les chambres réunies.

Son règne allait être bref et jonché d'épreuves, dont la mort de la Reine Astrid survenue accidentellement le 29 août 1935 à Küsnacht, en Suisse. A ce moment, la situation en Belgique, tant du point de vue économique qu'au point de vue politique, était extrêmement tendue. La situation internationale également se détériorait de jour en jour.

Le 10 mai 1940, la Belgique fut envahie par les armées nazies. La Hollande, puis la Belgique et enfin la France furent littéralement submergées par le raz de marée ennemi. L'armée belge s'efforça opiniâtrement de le ralentir, ne fût-ce que pour couvrir la retraite de ses alliés.

Mais la bataille tourna au désastre et de nombreux civils, qui fuyaient le pays sous l'effet d'une campagne psychologique habile menée par les services de propagande allemands, encombrèrent les routes, rendant plus difficile encore la tâche des soldats.

Après la campagne des 18 jours, le Roi, qui se considéra comme prisonnier de guerre, se retira au château de Laeken. Quelques membres du gouvernement constituèrent, en Grande-Bretagne, un gouvernement en exil.

Le Roi, soucieux du sort de la population, créa plusieurs œuvres sociales, notamment au bénéfice des enfants de prisonniers.

Le 7 juin 1944, le Roi et sa famille furent déportés en Allemagne, puis en Autriche, où, le 7 mai 1945, la 7^e Armée américaine les délivra.

En Belgique, libérée en septembre 1944, la régence fut assurée par son frère Charles, en vertu des articles 82 à 85 de la Constitution.

Léopold III et le prince Baudouin rentrèrent à Bruxelles le 22 juillet 1950. Le Roi demanda, le 1^{er} août, au gouvernement et aux Chambres de confier les pouvoirs royaux à son fils, le prince Baudouin.

Depuis lors, le roi Léopold et sa famille se sont installés dans le domaine d'Argenteuil. L'ancien Souverain, qui s'était toujours intéressé aux sciences, principalement à l'entomologie, s'est rendu dans de nombreux pays tropicaux. Ces voyages constituent une contribution notable à la recherche scientifique belge et les collections que le Roi en rapporte sont une source d'enrichissement pour le Musée Royal d'Histoire Naturelle à Bruxelles.

Après leur mariage, LL.AA.RR. le prince Léopold et la princesse Astrid firent leur «Joyeuse Entrée» dans les chefs-lieux des provinces. Les voici à leur arrivée à Gand en 1928. A gauche de la photo : le Comte A. de Kerchove de Denterghem, gouverneur de la province de Flandre orientale.



PAGE FAMILIALE

MENU DE LA SEMAINE	LUNDI	MARDI	MERCREDI
	Potage aux légumes Rôti de veau lardé Pommes nature Jeunes carottes Tarte aux abricots	Potage aux légumes Poivrons farcis au hachis Riz au beurre Sauce tomates Fruits frais	Potage tomates Côtelette de porc Blackwell Pommes duchesse Gaufrettes
JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Potage tomates Steak aux champignons Pommes rissolées Yoghourt	Moules Pommes frites Ananas frais	Potage au cerfeuil Ragoût d'agneau Pomme de terre en robe de chambre Haricots verts Crêpes	Petite pizza Filets de sole aux crevettes Pommes Dauphine Glace

FILETS DE SOLE AUX CREVETTES (pour 4 personnes)

2 belles soles, en filets
 sel, poivre, jus de citron
 100 g de crevettes grises éplu-
 chées
 50 g de beurre
 1 dl de vin blanc

pour la sauce :

5 échalotes finement hachées
 1 cuillerée à café de poivre
 concassé
 du cerfeuil haché
 de l'estragon haché
 un petit verre d'eau
 3 jaunes d'œufs
 250 g de beurre clarifié
 du vinaigre blanc

Lavez bien les soles et séchez-les à l'aide d'un papier «essuietout». Assaisonnez de sel, de poivre et d'un peu de jus de citron.

Répartissez une partie des crevettes sur les filets de poisson de façon à pouvoir encore les enrouler.

Disposez le poisson dans un plat bien beurré pouvant être mis sur le feu, ajoutez le reste des crevettes et arrosez de vin blanc. Couvrez et laissez mijoter à feu doux.

Pour la sauce, mélangez dans

une petite casserole le vinaigre, les échalotes, l'estragon et le poivre concassé. Mettez sur le feu et faites réduire jusqu'à ce que tout le liquide soit évaporé.

Retirez la casserole du feu et laissez refroidir. Quand la préparation est presque froide, ajoutez un à un, en fouettant, les jaunes d'œufs et ensuite l'eau.

Mélangez convenablement et remettez la casserole à feu doux ou au bain-marie. Continuez à travailler au fouet jusqu'à ce que la sauce s'épaississe, retirez alors la casserole du feu et laissez refroidir sans cesser de fouetter.

Quand la sauce est tiède, ajoutez petit à petit le beurre clarifié. Veillez à ce que les œufs et le beurre ont la même température. Continuez à fouetter délicatement jusqu'à ce que les œufs et le beurre soient bien mélangés. Passez la sauce au chinois, rectifiez l'assaisonnement et ajoutez un peu d'estragon et de cerfeuil finement haché.

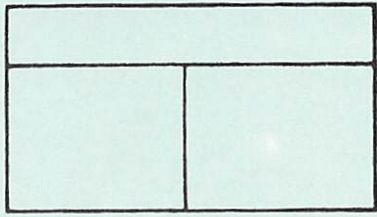
Conservez la casserole au chaud en la plaçant au bain-marie. La sauce ne peut en aucun cas être réchauffée sur le feu, sinon elle va tourner.

Vous pouvez ensuite napper les filets de sole de sauce ou bien servir la sauce séparément.

LE COIN

DES JEUNES

Très peu de réponses nous sont parvenues. N'oubliez pas d'envoyer la solution des problèmes à chaque parution du journal.

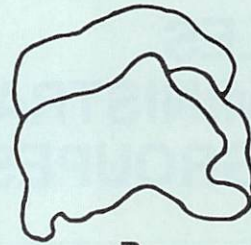


I

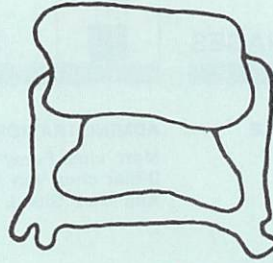
La figure I a été déformée ; les lignes droites sont devenues des courbes.
 Quel en est le résultat : A, B, C ou D ?



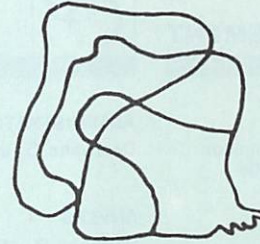
A



B

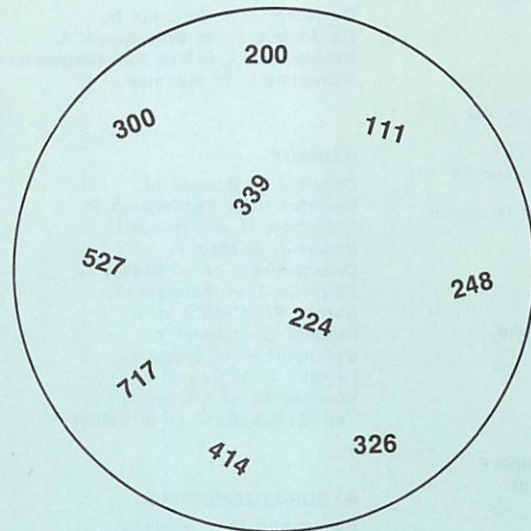


C

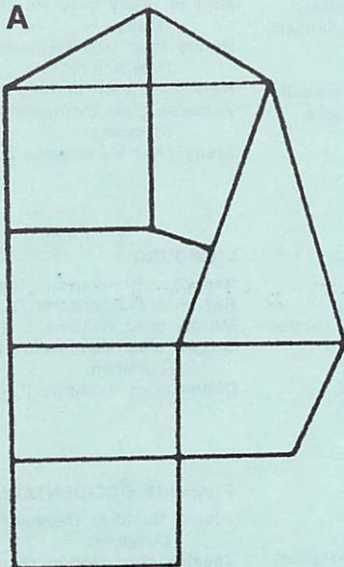


D

Quel nombre est un intrus ?



A



B

Pouvez-vous former la figure A avec les lignes B ?

Vite, envoyez votre réponse à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.

NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION



RECRUTEMENT

ANVERS

Antonissen E., plombier-zingueur
De Boeck D., ouvrier qualifié

FLANDRE ORIENTALE

Colman M., cond.-rec. AB
Scheire R., cond.-rec. AB
Verbeken P., cond.-rec. AB
De Bosscher R., cond.-rec. AB
Foubert R., cond.-rec. AB
Pieters L., cond.-rec. AB

LIEGE

Camberlin S., cond.-rec. AB
Joiris E., mécanicien
Matterne C., mécanicien
Thevenard M., préparateur de matériel
Marsin Y., nettoyeur à la vapeur

BRABANT

Robert C., dactylographe

LIMBOURG

Bosch P., ouvrier qualifié
Vermeyen B., rédacteur



MUTATIONS



MARIAGES

ADMINISTRATION CENTRALE

Decraene D. et Gheysens F.

ANVERS

Hertsens R. et Tubbax I.
Embrechts E. et Hoendervangers D.
Beyens A. et Heylen D.

FLANDRE ORIENTALE

De Neve D. et De Smul M.
De Jonghe W. et Gorrebeeck A.
Broeckhove A. et Van Den Berghe K.
Schepens L. et Mariman H.

HAINAUT

Collart J. et Defrere M.
Rogister N. et Vanderbeck B.
Coppitters R. et Prevost S.
Desier J. et Maet R.
Delbrouque J.-M. et Gravez C.
Dagnelie J. et Menager G.
Corney P. et Millot M.
Denardi G. et Santi Y.
Beernaert R. et Crazia L.
Laveine P. et Regoli P.
Vounckx M. et Nonnon D.
Van Melkebeke J.-C. et Sohler F.

NAMUR-LUXEMBOURG

Rasschaert M. et Bolly J.
Maquigny F. et Gaessens F.
Catoul J.-P. et Charlier V.
Dinjar D. et Chabotier V.

LIEGE

Maron E. et Petry G.
Luszek C. et Lambion J.

BRABANT

Vekeman J. et De Vroede A.
Vandersmissen A. et Libotte C.
Getteman L. et Van Stertegem M.
Doom D. et Lejeune C.
Van Craenenbroeck L. et
Cortvriendt C.
De Saedeleer P. et De Wolf E.
Gielis C. et Ytebrouck A.
De Quick M.-B. et De Kuyper J.
Franssens F. et Cool M.
Limbourg W. et Vranckx J.
Van Haecht W. et De Roover O.

LIMBOURG

Vermeulen A. et Clerckx D.
Creemers Y. et Putzeys G.
Dupont M. et Voets R.

FLANDRE OCCIDENTALE

Wackenier E. et Declercq M.



NAISSANCES

ADMINISTRATION CENTRALE

Marc chez Favay M. (Marcinelle)
Didier chez Van Alboom (Wetteren)
Kris chez Gits J. (Scheepdaal)

ANVERS

Jeffrey chez Verrijdt L.
(St.-Amands-Puurs)
Katrien chez Meys R. (Mortsel)
Cindy chez Bogaerts J.
(Wechelderzande)
Jan chez Maes G. (Vosselaar)
Kathleen chez Mistiaen R. (Mortsel)
Wendy chez Jacobs R. (Beerzel)
Sofie chez Jordaens R. (Deurne)
Tinny chez Goos E. (Vosselaar)
Tom chez Van Eester J. (Ranst)

FLANDRE ORIENTALE

Vera chez De Jongh J. (St.-Nicolas)
Marijke chez Delcart W. (Termonde)

HAINAUT

Olivier chez Esmanne S.
(Fontaine-L'Évêque)
Sandrine chez Delandas A.
(Charleroi)
Gaetan chez Raye P. (Frameries)
Marie-Laure chez Claes P. (Ransart)
Wesley chez Van Dyck A.
(Leval-Trahegnies)
Sophie chez Labehaut C. (Blandain)
Emmanuelle chez Vandenbulcke
J.-M. (Courcelles)
Sabrina chez Cartiaux L.
(Frasnes-lez-Couvin)
Stephanie chez Hublet F.
(Waudrez-Binche)
Priscilla chez Struyf C.
(Montignies-sur-Sambre)
Sylvie chez Walgraffe J.-P.
(Monceau-sur-Sambre)
Christophe chez Delimont F. (Jumet)
Christelle chez Culot S. (La
Bouverie)
Sebastien chez Maenhout W.
(Manage)
Philippe chez Goessens R.
(Thuillies)
Virginie chez Lefèvre A.
(Ham-sur-Heure)
Geoffrey chez Loiseau P.
(Dampremy)
Coralie chez Benis M. (Sivry-Rance)
Cedric chez Vandenbulcke J.-C.
(Gosselies)
Johanna chez Vandeput A.
(Mont-sur-Marchienne)
David chez Dehon J.-P.
(Boussu-Hornu)

NAMUR-LUXEMBOURG

Cindy chez Dinjar A. (Florennes)
Dolores chez Dazy C.
(Villers-devant-Orval)
Pamela chez Renaux J.-C.
(Rochehaut)
Myriam chez Camus M. (Pin-Izel)
Sabrina chez Poncelet B. (La
Roche)
Isabelle chez Maldague M.
(Beauraing)
Geoffroy chez Gillain P. (Andenne)
Fabrice chez Bertin A. (Dinant)
Cindy chez Stoclet J. (Bourlers)

LIEGE

Frederic chez Dethier J.-M. (Seraing)
Malika chez Piette R. (Sluze)
Sophie chez Lejeune L. (Visé)
Rachel chez Dandois D. (Wanze)
Ingrid chez Steenebrugen H.
(Jupille)
Nathalie chez Dumont J.-L. (Berloz)

BRABANT

Karliem chez Staels M.
(Tielt-Wingene)
Robby chez Willemyns G. (Hal)
Samuel chez Hermans E.
(Anderlecht)
Wendy chez Tielemans G.
(Roosdaal)
Liesbet chez Vierendeels F.
(Borchtlombeek)
Nancy chez Bulte W. (Roosdaal)
Katleen chez Dierickx W. (Louvain)
Miguel chez Van Bellinghen D.
(Lennik)
Annie chez Lafruit L. (Itterbeek)
Veerle chez De Jonghe C.
(Anderlecht)
Wim chez Guldix F. (Beigem)
Bart et Cindy chez Potoms P.
(Meise)
Ronny chez Van Malderen L.
(Merchtem)
Nele chez Van Lindt L. (Merchtem)
Vanessa chez Borremans M.
(Dilbeek)
Stany chez Verstraeten I. (Machelen)

LIMBOURG

Ilse chez Boumans F. (Lanaken)
Raf chez Schoenaerts R. (St.-Trond)
Marnik chez Willems J. (Hasselt)
Jurgen chez Vandevelde D.
(Lummen)
Debby chez Vanherle P. (Kortesseem)

FLANDRE OCCIDENTALE

Alexander chez Depypere J.
(Ardoois)
Jessica chez Robert G. (Ostende)
Jurgen chez Depovere R. (Rumbeke)
Barbara chez Vanhauwaert J.
(Oostkamp)
An chez De Pessemier H. (Marke)
Bart chez Vanheste G. (Dixmude)
Wim chez Pilet N. (Ostende)



RETRAITES

LIEGE

Savelsberg N., 1er ouvrier qualifié 34
 Spee J., cond.-rec. AB 34
 Vandeweyer W., ouvrier qualifié de 1ère cl. 34
 Demoulin M., 1er ouvrier d'élite 37
 Palmans L., 1er contrôleur 34
 Ueten V., ouvrier qualifié de 1ère cl. 32
 Winden L., 1er ouvrier qualifié 35

BRABANT

Cautaers K., cond.-rec. AB 36
 De Breuker L., ouvrier spécialisé 34
 Delaruelle E., ouvrier spécialisé 25
 Dessy F., cond.-rec. AB 35
 De Valck A., conduct. él. 35
 Erseel G., 1er ouvrier qualifié 35
 Lemayene A., cond.-rec. AB 38
 Lermiaux J., ouvrier qual. 1ère cl. 30
 Mathys J., piocheur 32
 Vergalle A., receveur 39
 Bombeeck A., receveur 26
 Damman R., contrôleur 22
 De Becker F., cond.-rec. AB 38
 De Beus M., 1er ouvrier d'élite 38
 Goossens R., 1er ouvrier qualifié 38
 Mambourg G., ouvrier qualifié 35
 Vermaelen J., cond.-rec. AB 32
 Wauters F., 1er commis d'exploitation 39

LIMBOURG

Eurlings P., cond.-rec. AB 40
 Gerets J., occupé dans les bureaux 39
 Genard A., cond.-rec. AB 28
 Kelchtermans H., receveur 35

FLANDRE OCCIDENTALE

Rappelet R., cond.-rec. AB 33

ADMINISTRATION CENTRALE

Marchand E., sous-chef de bureau 40
 Segers V., ouvrier qualifié 40
 Neyens J., rédacteur sélectionné 39
 Mme. D'Hollander G., rédacteur 35

ANVERS

Biron E., 1er ouvrier d'élite 38
 Clijmans H., 1er ouvrier d'élite 39
 De Clerck M., aubettier 39
 Verhoeven L., cond.-rec. AB 27
 Bluekens C., ouvrier qualifié 39
 Claessens P., chef receveur 36
 Smeulders A., 1er ouvrier qualifié 38
 Speltinx P., brigadier 36
 Van Til F., ouvrier spécialisé 33

FLANDRE ORIENTALE

Bauwens M., ouvrier d'élite 49
 De Wilde M., cond.-rec. AB 35

HAINAUT

Bran J., receveur 23
 D'Hondt A., cond.-rec. AB 38
 Gilbert A., conducteur él. 21
 Lebrun O., receveur 26
 Tondou A., receveur 36
 Bernia J., receveur 20
 Guyot G., brigadier 42
 Vanderborcht J., aubettier 30

NAMUR-LUXEMBOURG

Dieudonné F., cond.-rec. AB 26
 Greme O., cond.-rec. AB 39
 Delhaise P., cond.-rec. AB 22

NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

ANVERS
 Vermeire A., cond.-rec. AB 63

FLANDRE ORIENTALE

Heyze G., ouvrier qualifié 1ère cl. 59

ALLOCATAIRES

C.A.M.-C.R.A.-C.R.I.-C.A.S.-C.C.T.

ANVERS
 Salién A., machiniste 92
 Lenaerts P., cond.-rec. AB 64
 Deckers A., cond.-rec. AB 63
 Dergent J., piocheur 80
 De Vos R., ouvrier qualifié 73
 Stappaerts A., 1er ouvrier qualifié 69
 Wils F., receveur 77
 Vangeel J., chef de départ 63

FLANDRE ORIENTALE
 Coryn L., 1er ouvrier d'élite 65
 Bracke H., ouvrier d'élite 78

HAINAUT
 Yernaux F., commis de 1ère cl. 87
 Vermeersch M., receveur 67
 Fontaine R., mécanicien - conducteur él. 92

FLANDRE OCCIDENTALE
 Mallien E., ouvrier qualifié 75
 Hardenne R., manœuvre 78

LIEGE
 Dedry E., conducteur él. 69
 Kersten J., contrôleur 84

BRABANT
 D'Haese C., cond.-rec. AB 54
 Timmermans J., cond.-rec. AB 60
 Stas L., ouvrier semi-qualifié 84
 De Meersman F., receveur 58
 Guillaume A., freineur 85
 Manandise L., ouvrier semi-qualifié 77
 Vanden Bosch H., 1er ouvrier qualifié 86
 Verheyden G., ouvrier qualifié 87
 Grauwen P., conducteur él. 78
 Van Vlaanderen, ouvrier qualifié 75
 Van Wijngaerden L., cond.-rec. AB 72
 Schrevens P., cond.-rec. AB 61

LIMBOURG
 Asnong G., chef receveur 79
 Lambregs M., brigadier 73

LES LONGUES CARRIERES



F. Fourmanoir
 Brabant
 du 1-6-1945
 au 1-6-1980



J. Sneyers
 Anvers
 du 25-3-1945
 au 25-5-1980



L. Previnair
 Brabant
 du 9-4-1942
 au 1-6-1980



A. Van den Plas
 Anvers
 du 24-2-1941
 au 25-5-1980



G. Malderie
 Brabant
 du 7-12-1943
 au 22-1-1979



B. Koolen
 Anvers
 du 19-12-1944
 au 26-5-1980



F. Vanham
 Anvers
 du 9-5-1942
 au 25-5-1980



L. Uytbroeck
 Brabant
 du 25-2-1944
 au 15-6-1980



A. Gijles
 Anvers
 du 1-4-1942
 au 21-2-1977



R. Bollaerts
 Brabant
 du 25-11-1940
 au 31-5-1980



K. Cautaers
 Brabant
 du 27-10-1944
 au 29-6-1980



E. Biron
 Anvers
 du 1-4-1942
 au 29-6-1980



M. De Clerck
 Anvers
 du 3-11-1941
 au 1-6-1980



A. D'Hondt
 Hainaut
 du 17-12-1942
 au 31-7-1979

LES CHAMPIONNATS CYCLISTES

de la Flandre occidentale

Le 16 août 1980 s'est couru, à Dixmude, le championnat de Flandre occidentale. L'ordre des arrivées s'est établi comme suit :

CATÉGORIE DES PLUS DE 35 ANS

(22 CONCURRENTS ; 45 KM EN 1H16).

1) Farazijn G. (Dixmude) (champion de Flandre occid.), 2) Roels H. (Asse), 3) Andries A. (Tielt), 4) Verbeeck G. (Westerlo), 5) Van den Berghe R. (Merelbeke), 6) Myns G. (Oostmalle), 7) Strouven A. (fermier), 8) De Gasperi J. (Charleroi), 9) Sterckx R. (Adm. centr.), 10) Farazijn E. (Dixmude), 11) Meulemans R. (Tielt), 12) Goffings L. (Genk), 13) Verhaeghen C. (Tremelo), 14) Vandamme F. (Asse), 15) Letont R. (Charleroi), 16) Monchy J. (Roulers), 17) Lanssens G. (Dixmude), 18)

Crombez D. (Ostende), 19) Balza M. (Charleroi), 20) Charlier L. (Florennes), 21) Overbergh E. (Courtrai), 22) Minet D. (Lesve).

CATÉGORIE DES MOINS DE 35 ANS

(25 concurrents ; 70 km en 1h42').

1) Rosseel R. (Dixmude) (champion de Flandre occid.), 2) Bilaey Y. (Assebroek), 3) Dewil E. (Evere), 4) Crauwels L. (Broechem), 5) Verslype J. (Assebroek), 6) Vangeneugden A. (Anvers), 7) Ryckaert F. (Destelbergen), 8) Mertens C. (Anvers), 9) Alaerts J. (Tielt), 10) Moens J.-P. (Hamme), 11) Verlinden G. (Malines), 12) Vanheede D. (Ostende), 13) Ryckaert P. (Anvers), 14) Van Ginckel L. (Hoogstraten), 15) Devits E. (La Roue), 16) Block R. (Anvers), 17) Wackenier E. (Ostende), 18) Snick P. (La Panne), 19) Derdelinck D. (Cureghem), 20) Meurisse G. (Florennes), 21) Vermandere N. (Roulers), 22) Helmoortel R. (Ostende), 23) Leveke G. (Ostende), 24) De Smet A. (Malines), 25) Velghe J.-P.



Le champion de Flandre occidentale G. Farazijn (+ 35 ans).

du Limbourg

Le championnat du Limbourg s'est déroulé à Diepenbeek, le dimanche 3 août 1980. Voici le résultat des deux épreuves.

Catégorie des plus de 35 ans (17 participants) :

1) Andries (Tielt), 2) Roels (Asse), 3) Nijns (Oostmalle), 4) Sterckx (Adm. centrale), 5) Verbeeck (Westerlo), 6) Goffings L. (Genk), qui devient champion, 7) Goffings R. (Hasselt), 8) Meulemans (Tielt), 9) Van den Berghe (Merelbeke), 10) Letont (Charleroi), 11) Degasperis (Charleroi), 12) Strou-

ven (St.-Trond), 13) Vanspauwen (Genk), 14) Thewis (Genk), 15) Crombez (Ostende), 16) Balza (Charleroi).

Catégorie des moins de 35 ans (18 participants) :

1) Bilaey (Bruges), 2) Rosseel (Furnes), 3) Crauwels (Broechem), 4) Alaerts (Tielt), 5) Dewil (Evere), 6) Swerts (Koersel), qui devient champion, 7) Van Ginckel (Hoogstraten), 8) Helmoortel (Ostende), 9) Verslijpe (Bruges), 10) Moens (Hamme), 11) De Smet (Malines), 12) Goffings (Hasselt), 13) Verlinden (Malines), 14) Block (Anvers), 15) Leveke (Ostende).

LES TRAVAUX DANS LE

Dans notre numéro précédent, nous avons consacré un article à la venue au Littoral du prototype de la nouvelle voiture articulée de la S.N.C.V. Le prototype destiné au métro léger de Charleroi vient d'y arriver. Une prochaine rubrique vous en donnera le compte rendu.

Ce prototype et les autres véhicules articulés attendus en 1981 seront mis en service sur la première section en exploitation de la boucle du métro léger ainsi que sur les lignes vicinales s'y raccordant.

Si le matériel roulant que la Société Nationale vient d'acquérir est certainement la nouveauté la plus spectaculaire, on perd parfois de vue que les installations de voie doivent être entièrement modernisées et adaptées pour permettre la circulation de ce matériel.

Pour obtenir le confort qu'offrent la suspension et l'équipement des nouvelles voitures, la voie sur laquelle elles sont appelées à rouler doit évidemment être d'une qualité irréprochable. La mise en service de nouvelles motrices larges de 2,50 m, alors que les motrices actuelles mesurent 2,32 m, nécessite aussi la mise à gabarit de tout notre réseau (entre-axes des voies, distance axe-bordure, longueur des évitements, etc.). De plus, dans le Hainaut, nos voies nécessitent un entretien très approfondi en raison de l'instabilité du sous-sol due aux galeries des mines de charbon.

Les travaux de voie à réaliser sont d'une grande envergure. En vue d'y faire face, notre service des Voies du Groupe a récemment été doté de matériel moderne très diversifié, qui sera encore complété prochainement.

Voici une énumération significative des types d'appareils les plus importants dont dispose le personnel des Voies : draineuse de contrôle (dont nous parlerons dans un prochain numéro), motrice-raboteuse de rails, chargeur sur pneus, camion de 15 tonnes, rouleau tandem, tracteur rail-route, lorry transporteur de rail, chargeur de rails, poseur de rail, bourreuse, matériel de soudure aluminothermique, ébavureuse hydraulique, tronçonneuse de tarmac, épanneuse-finisseuse de tarmac.

Le personnel des lignes aériennes, quant à lui, est équipé de cinq voitures-échelles modernes, dont une rail-route, pourvues d'appareils, d'outillages et d'accessoires perfectionnés.

Les équipes spécialisées d'entretien, de soudure, d'aiguilleurs et de meulage sont également pourvues des équipements qui s'imposent.

D'après les estimations actuelles, plus de 100 km doivent, endéans quelques années, être équipés de nouvelles voie et ligne aérienne. Il s'agit de remplacer le ballast en cendrées par du ballast en pierrailles, de poser des traverses de 2 m au lieu des actuelles de 1,80 m, de substituer des rails de 50 et de 60 kg (NP4) à des rails de 32 et de 49 kg, et de substituer à la ligne aérienne à suspension simple, équipée de fils d'une section de 80 mm², une ligne aérienne caténaire, avec des fils d'une section de 120 mm². En fait, il ne restera plus rien de l'ancienne voie.

TRAVAUX DE VOIE HAINAUT

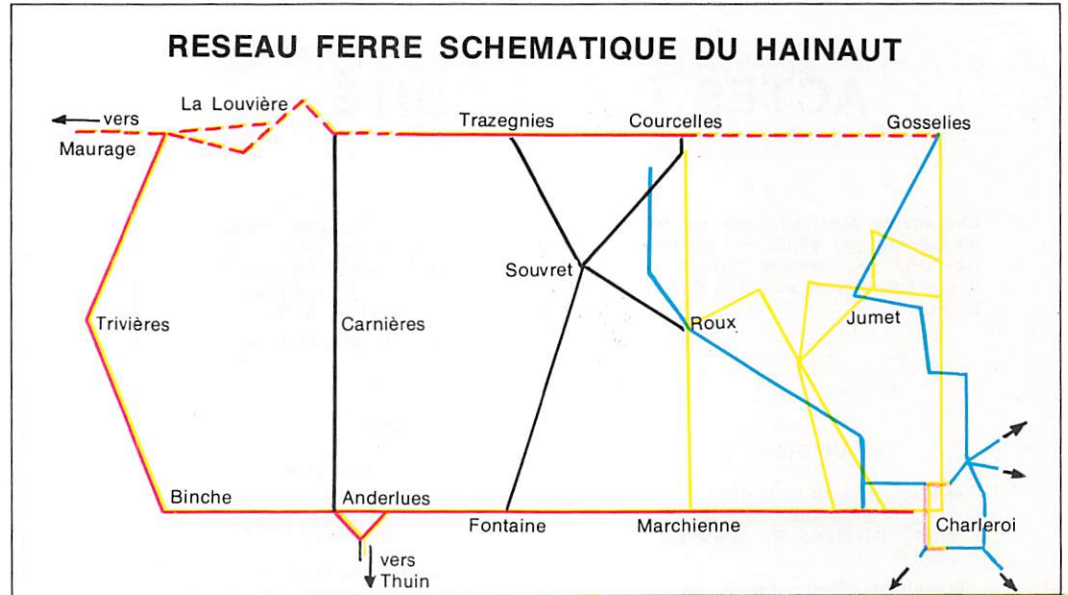
Sans pouvoir décrire le détail des travaux à exécuter, le libellé ci-après des opérations successives nécessaires pour le renouvellement de la voie permet de s'en faire une idée approximative :

- pose de la signalisation pour la circulation routière ;
- sciage éventuel et enlèvement du revêtement routier existant ;
- découpe et enlèvement des anciens rails ;
- évacuation des matériaux constitutifs de l'ancien coffre et terrassement du nouveau coffre ;
- ballastage ;
- cintrage des rails neufs - soudure aluminothermique ;
- pose des nouveaux rails ;
- réglage et bourrage de la nouvelle voie ;
- pose du nouveau revêtement routier.

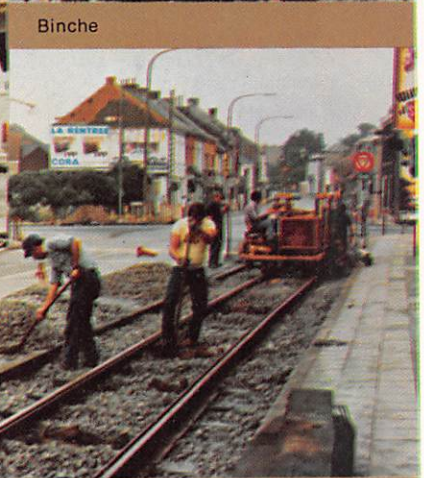
En ce moment, les travaux sont en cours sur plusieurs sections de la ligne La Louvière - Binche - Anderlues - Marchienne-au-Pont - Charleroi, d'une longueur de près de 40 km. Ils se poursuivent activement, car c'est sur cette ligne que les nouveaux trams articulés seront mis en circulation en 1981.

D'autres travaux sont effectués sur une section de six km entre Chapelle-lez-Herlaimont - Trazeignies et Courcelles.

Le croquis des lignes ferrées du Hainaut, illustrant notre article, indique en couleurs différentes, les sections où le renouvellement est terminé, où il est en cours et où il est projeté.



- 1980 — Tronçons en cours de renouvellement
- Prévisions :
1981-82 - - - Tronçons à renouveler
- au-delà de 1982 — Tronçons à renouveler
- Tronçons à désaffecter
- Tronçons métro à construire
- Tronçons métro en activité



Binche

La Louvière : Réglage de la voie.



Binche



La Louvière : Damage de la voie.



ACTES DE PROBITÉ

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers: Bellens A. (portefeuille + 5.500 F), de Beuckelaer L. (portefeuille + 940 F), Dellafaille Th. (portefeuille + 1.520 F).

Broechem: Embrechts J. (portemonnaie + 1.800 F), Lenaerts J. (sac à main + 712 F + carnet de chèques).

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen: Dhondt D. (940 F), Haeck J.-P. (650 F), Lasseel E. (1.000 F), De Bruycker C. (1.560 F).

Hamme: Bals W. (1.660 F), Danys R. (3.000 F), De Wilde A. (2.248 F).

Hofstade: Bauwens E. (3.059 F).

HAINAUT

Anderlues: Dubois D. (portefeuille + 540 F), Pele B. (portefeuille + 340 F), Rems R. (porte-monnaie + 145 F).

Charleroi: Tournay S. (porte-monnaie + 200 F), Lierman J.-M. (porte-monnaie + 342 F).

Tournai: Derick S. (porte-monnaie + 899 F) + (portefeuille + 1.480 F), Mortier C. (porte-monnaie + 689 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Bouillon: Micha D. (porte-monnaie + 510 F).

Florennes: Tambour C. (porte-monnaie + 1.057 F), Wilmot J. (portefeuille + 990 F + 520 FF + documents divers).

Mehaigne: Thys M. (sac de dame + 2.152 F + carnet de chèques).

Namur: Lamury Ch. (deux portemonnaie, l'un contenant 710 F + documents et l'autre 560 F), Mathias R. (sac de dame + 711 F), Hubeaux R. (portefeuille + 2.080 F + 10 FF).

Ohey: Ligot B. (portefeuille + 733 F).

LIEGE

Bressoux: Mewissen (chèque de 12.000 F).

Eupen: Pohlen O. (680 F), Bong L. (1.950 F).

Liège-St.-Gilles: Chatelain R. (500 F).

Rocourt: Vanstipelen (4.637 F).

Warzée: Neuville A. (518 F).

LIMBOURG

Genk: Boonen M. (carte d'identité + 500 F).

Lanaken: Hasevoets J. (sac à main + porte-monnaie + 17.000 F).

Maaseik: Jonck M. (montre-bracelet), Brouwers L. (sac de dame + 1.228 F).

St.-Trond: Hellaert R. (montre), Nijs A. (carnet de chèques).

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek: Bulcke O. (porte-monnaie + 1.160 F), Cosyn J. (porte-monnaie + 5.320 F), Meyvaert W. (porte-monnaie + 500 F).

Knokke: Calon B. (radio-cassette), Maertens P. (porte-monnaie + 846 F), Roose N. (sac + 528 F + 15 FL + 2 £ + 40 £ travailleurs chèques).

La Panne: Van Deursen M. (montre en or), Mommerency U. (portefeuille + 3.600 F).

Ostende: Pieters T. (sac à main + 4.183 F), Brackx A. (portefeuille + 3.970 F), Stieperaere P. (sac à main + 1.040 F), Vanbavinckhove D. (sac à main + 565 F + 55 FF), Huys M. (portefeuille + 4660 F), Deprez G. (porte-monnaie + 506 F), Danneels Y. (sac à main + 2.514 F).

LA SEMAINE DU 3e ÂGE

La semaine du 3e âge aura lieu du 9 au 16 novembre, sous le thème «Les seniors, solidaires de tous».

C'est le 3e âge qui est, par excellence, l'âge de l'expérience, cette somme de vécu, qui donne sa valeur d'accomplissement à l'homme et à la femme. Nous avons besoin de lui, comme il a besoin de nous, pour continuer à se réaliser lui-même et, en même temps, à assurer l'harmonie indispensable à toute société.

Personne ne peut nier que les SENIORS et les ENFANTS — ces deux pôles de la vie humaine — ont des points communs. Cette convergence crée des relations privilégiées.

C'est souvent auprès des seniors, malgré le fameux «fossé des générations», que les ADOLESCENTS trouvent une réponse à leur quête d'autres valeurs... et parfois, pour le moins un refuge.

C'est certainement entre les ADULTES et les SENIORS qu'il est le plus difficile d'avoir des relations mutuellement bénéfiques. Pourtant, les uns et les autres ne pourraient gagner à découvrir leurs spécificités propres et à les rendre complémentaires.

Enfin, n'oublions pas les services inestimables que les SENIORS peuvent se rendre ENTRE EUX.

Leur solidarité réciproque sera aussi la solution la meilleure pour conserver, dans les communautés auxquelles ils appartiennent, la place de citoyens à part entière qui leur revient.

Oui, à travers les générations, les seniors sont véritablement solidaires de tous, et ce à tous les âges, et tant les valides que les moins valides.

LES LIGNES VICINALES DE FLANDRE OCCIDENTALE

Sous le titre «De Buurtspoorwegen in de provincie West-Vlaanderen 1885-1967», paraîtra, vers la fin de l'année, un ouvrage écrit par notre collègue, M. Jos Neyens. L'auteur a déjà publié une monographie sur les lignes vicinales des provinces d'Anvers (1969), du Limbourg (1972) et de la Flandre orientale (1978).

Son nouveau livre, préfacé par M. Storme, Président du Conseil d'Administration de la Société, fournit une multitude de renseignements et d'informations concernant les lignes en question, à partir de leur mise en service jusqu'à la suppression de la plupart d'entre elles.

L'ouvrage, relié en simili-cuir, compte ± 150 pages (15 cm x 22 cm), et est illustré de quarante photos et de trois cartes. Il peut être commandé dès à présent par virement de 490 F (étranger: 520 F) au C.C.P. n° 000-0519565-33 de l'auteur, M. Jos Neyens, Antwerpsesteenweg, 10, 2800 Malines.

UN JOUR OU UN WEEK-END D'EVASION

Voici quelques suggestions pour les mois de novembre et de décembre 1980.

- 1er nov. BLATON (Bernissart)** Pèlerinage à tous les Saints-«Foire aux camelots» - Foire d'hiver.
- 1 - 11 nov. ROULERS** Foire commerciale.
- 8 nov. GENK** Fête de la St-Martin - Cortège (à 18 h).
- 8 nov. THEUX** Fête de la St-Hubert - Bénédiction des cavaliers et des animaux (à 15 h).
- 8 - 16 nov. BRUXELLES** Au centre international Rogier: Salon international de la caravane.
- 9 nov. HAN-SUR-LESSE (Rochefort)** Fête de la St-Hubert - Bénédiction des chevaux (à 10 h).
- 9 nov. TONGRES** Fête de la St-Hubert (à 11 h).
- 10 nov. YPRES** Joyeuse entrée de St-Martin dans la ville (18 h).
- 10 nov. KOKSIJDE** Cortège de la St-Martin (à 18 h).
- 10 nov. MALMEDY** Les Feux de la St-Martin (à 18h30).

- 10 nov. NIEUPORT** Fête de la St-Martin (à 18 h).
- 11 nov. DANS TOUT LE PAYS** Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918.
- 11 nov. EUPEN** Fête de la St-Martin - Cortège (à 17h30).
- 14 - 23 nov. BRUGES** Salon de la Gastronomie et du Tourisme (13h30 - 20 h).
- 21 - 30 nov. LIEGE** Salon de l'Habitat.
- 29 nov. - 7 déc. BRUXELLES** Au Salon international Rogier: «Salon mondial de l'invention, de la Recherche et de l'Innovation industrielle»; «Salon du bricolage et des loisirs actifs».
- 1er déc. CINEY** Foire St-Eloi.
- 2 déc. NINOVE** Marché-fête (à partir de 8 h).
- 5 déc. BREE** Marché-St-Nicolas (de 8 à 18 h).
- 7 - 14 déc. BRUGES** «La construction et l'habitation de nos jours» (foire commerciale) (14 h à 19h30).
- 9 - 31 déc. BRUXELLES** Au Palais des Beaux-Arts, dans le

cadre «d'Europalia 80», exposition «L'art nouveau en Belgique».

- 11 - 21 déc. BRUXELLES** Au Centre international Rogier: Racing show «voitures de sport et de compétition, motos, accessoires».
- 13 - 21 déc. LIEGE** Agri-Horti.
- 14, 15 et 16 déc. EUPEN** Marché de Noël (de 14 à 21 h).
- 21 - 25 déc. SAINT-TROND** 30e exposition ornithologique internationale (9-12 h; 13-16 h).
- 24 déc. BRUGES** Concert de carillon: récital de Noël (à 23h15).
- 25 déc. ANDENNE** Après la messe de minuit, «Jeux des Trairies» (Parties de cartes typiquement Andennaises dans les établissements publics).
- 27 et 29 déc. BRUGES** Cortège de l'Etoile (le 27 à 15 h, le 29 à 17h30).
- 28 déc. ZOTTEGEM** Fête carnavalesque des Rois Mages pour enfants (à partir de 14 h) - Cortège.



Conducteurs, pendant les prochains mois, vous serez confrontés durant de nombreuses heures avec L'OBSCURITE et les risques inhérents. Dès lors, à l'aube ainsi qu'à la tombée de la nuit, soyez plus vigilants encore.

Par temps de **brouillard**, réduisez la vitesse en fonction de la visibilité, allumez les feux de croisement et les feux anti-brouillard.

S'il **pleut**, soyez extrêmement prudents au moment des premières averses, qui rendent les routes glissantes.

En cas de **neige**, dégagez constamment le pare-brise et adoptez une conduite douce et coulée.

Quand il y a du **verglas**, maniez avec

doigté et circonspection le volant, l'accélérateur, la pédale de frein et la pédale d'embrayage.

Lors du **dégel**, des plaques de verglas subsistent souvent sur les ponts, sous les arbres, le long de cours d'eau ou aux endroits humides. Tenez-en compte.

Si le **temps s'améliore**, temporairement, faites néanmoins plus attention que d'habitude. Le trafic reprend souvent trop vite, trop brutalement, créant des situations dangereuses, des carambolages, etc.

Conducteurs, durant les mois à venir, redoublez de précautions.



**M. PUMPURAS
EST UN HOMME INTEGRE**

Dans le précédent numéro de «Nos Vicinaux», nos lecteurs qui auront parcouru la liste des actes de probité auront constaté qu'une somme de 130.657 F et trois livrets d'épargne avaient été trouvés et restitués par M. Pumpuras, de notre dépôt d'Omal.

C'est le 9 mai 1980, à l'arrêt Les Waleffes, entre Huy et Waremme, qu'il remarqua un sac à main derrière son siège et qu'il découvrit le «trésor» en cherchant l'identité de son propriétaire. Il s'agissait d'une dame qui, avertie par le chef local, fut tout heureuse de récupérer son bien quelques heures plus tard.

Il arrive quasi journellement que des sommes d'argent ou des objets divers soient trouvés par notre personnel, mais il est exceptionnel que ces sommes dépassent les 100.000 F.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage et remercier non seulement M. Pumpuras, mais aussi tous ceux qui font preuve de probité.

SOMMAIRE N° 208 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1980

Des retraites bien méritées	2
Refus de priorité	2
La résistance des Chasseurs Ardennais	3
Carte touristique d'un jour à Liège	3
Bruegel, une dynastie de peintres	4
Le code de la route et les cyclotouristes	6
Des pochettes de diapositives	6
Cartes postales AMUTRA	6
150 ^e anniversaire de la Belgique	7
Page familiale	8
Personalìa	10
Championnats cyclistes	12
Les travaux de voie dans le Hainaut	13
Actes de probité	14
Semaine du 3 ^e âge	14
Les lignes vicinales de Flandre occidentale	14
Un jour ou un W.-E. d'évasion	15
Par mauvais temps, augmentez les distances	15
M. Pumpuras est un homme intègre	15

Photo de la couverture :

L'inauguration de l'Exposition de Bruxelles en 1935.

Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.

*Editeur responsable : L. Vanderfaeillie, rue de la Science 14 -
1040 Bruxelles.*



*Membre de l'association belge de la presse
d'entreprise - A.S.B.L.*